



Cessation paiement et assemblée générale

Par **pmgis**, le **27/03/2010** à **12:02**

Bonjour,

Je suis associé minoritaire (40%) d'une SARL qui risque d'être en cessation de paiement rapidement.

Le gérant doit il organiser une assemblée générale extraordinaire des associés avant d'aller au tribunal de commerce faire la déclaration ?

S'il ne le fait pas, que risque-t-il ?

Merci de votre réponse

Philippe